



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E20955

VALABLE JUSQU'AU 09/04/2027

ÉDITÉ LE

11/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 15 244

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC GRENOBLE 392 836 938 RCS

Siret : 392 836 938 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 02502

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 118823458

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 118823458

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : GLENAT PERE ET FILS

28 CRESSONNIERE
ZA LA CRESSONNIERE
38210 TULLINS

Téléphone : 04 76 07 00 84

Fax :

Portable : 0678692066

Site Internet : <http://www.glenatplomberie.fr>

E-mail : glenat@glenatplomberie.fr

Responsabilité légale :

GLENAT GILLES GÉRANT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	27/06/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	27/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	27/06/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	27/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.